



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide aux victimes

Question écrite n° 120935

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des associations départementales d'aide aux victimes et de médiation pénale, adhérentes à l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation. Celles-ci assurent une mission d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement des victimes ainsi qu'une activité de formation et d'information auprès de divers acteurs. Ces associations sont donc des partenaires indispensables de l'action éducative, judiciaire, sociale et médicale. Or, les associations d'aide aux victimes connaissent de plus en plus de difficultés pour boucler leurs budgets, en raison de la stagnation des subventions. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les Hautes-Pyrénées, il manque à l'association départementale 30 000 EUR pour équilibrer ses comptes. Ce manque de moyens ne peut que limiter l'action menée par ces associations et va à l'encontre de la volonté affichée d'améliorer la prise en charge des victimes. Il lui demande donc quelles mesures, il compte prendre afin que les associations d'aide aux victimes puissent continuer à assurer leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120935

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2824